

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 24 Mars 1896

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 20 mars 1896, a nommé dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Croix : M. le Vice-Amiral Gervais (Alfred-Albert), Commandant en chef l'escadre active de la Méditerranée Occidentale et du Levant ;

Commandeur : M. le Contre-Amiral Mac Guckin de Slane (Eugène-Michel-Thomas), Commandant la 3^e division de l'escadre active de la Méditerranée Occidentale et du Levant.

NOUVELLES LOCALES

La fête donnée vendredi dernier au Palais, en l'honneur de l'escadre active de la Méditerranée, a été le grand événement de la saison. Elle a dépassé en magnificence tout ce que nous avons vu jusqu'à présent. La décoration des diverses salles livrées aux nombreux invités était magnifique ; partout des fleurs à profusion, disposées avec un goût parfait, faisant, dans l'éclat des lumières électriques, le plus merveilleux effet : azalées, anémones, orchidées, giroflées habilement disposées avec les plantes et arbustes exotiques, formaient de tous côtés la plus gracieuse des ornements et l'ensemble faisait l'admiration des nombreux invités qui, dès neuf heures, se pressaient dans la salle Grimaldi et les salons adjacents.

A 9 heures et demie, Leurs Altesses Sérénissimes, accompagnées de LL. AA. RR. le Prince Philippe et la Princesse Louise de Saxe-Cobourg-Gotha, et entourées de M^{lle} et M. le Duc de Richelieu, ainsi que de Leurs Maisons, ont fait leur entrée dans la salle Grimaldi, saluées par la *Marche Nationale*, exécutée par l'orchestre.

Les danses ont commencé presque aussitôt. S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, les principaux magistrats et fonctionnaires de la Principauté, les membres du Corps consulaire étaient présents. Nous avons, en outre, remarqué, parmi les personnalités étrangères :

M. le vice-amiral et M^{lle} Brown de Colstoun ; M. l'amiral Gervais, commandant en chef l'escadre active de la Méditerranée ; M. le contre-amiral et M^{lle} Mac Guckin de Slane ; le contre-amiral, M^{lle} et M^{lle} Gigon ; le général et M^{lle} Verrier ; le général et M^{lle} Gebhart ; le général et M^{lle} de Roince ; le général et M^{lle} Fabre, et leurs états-majors ; les officiers du *Cambrian* ; le Duc et la Duchesse de Rivoli ; M^{lle} d'Elchingen ; S. Exc. M. Roustan, ancien ambassadeur de France ; S. Exc. Sir Edward Malet, ancien ambassadeur de S. M. la Reine d'Angleterre à Berlin ; S. Exc. M. Van Fienhoven, sénateur, ancien ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas ; le major général Sir Charles Louis, Lady et Miss Louis ; le général et la comtesse de Bellemare ; le vicomte et la vicomtesse Vigier ; le comte Andor Szechenyi ; M. Franceschini Pietri ;

le comte et la comtesse Bacci ; le comte Edouard de Sizzo-Noris etc., etc., ainsi que les officiers des Gardes et des Carabiniers.

Vers minuit a commencé le cotillon, composé de figures nombreuses et qui s'est terminé à deux heures environ. Il était conduit par M. le marquis Garbarino avec M^{lle} Rose d'Elchingen, et M. le lieutenant Kerr, du *Cambrian*, accompagnant M^{lle} Ethel Oliver.

Le souper a été servi ensuite dans la Galerie des Glaces.

La fête a pris fin à trois heures, laissant, dans l'esprit de tous ceux qui venaient d'y assister, un souvenir aimable du gracieux accueil fait à chacun par Nos Souverains.

LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Caserte et les Princesses leurs filles ont déjeuné jeudi, avec Leurs Altesses Sérénissimes, au Palais de Monaco.

Les chiffres indiqués dans le numéro du 17 mars pour les jeux de cartes, sont les taxes à appliquer suivant l'article 7 du traité du 9 novembre 1865, et les modifications introduites en France le 28 décembre 1895.

Pour éviter toute erreur, voici quels sont les prix totaux réels des jeux, dans la Principauté, à partir du 20 mars courant :

Jeux de piquet de 32 cartes..... 1 fr. 75
 Jeux de whist de 52 cartes..... 2 fr. 25

Comme les précédentes, la troisième bataille de fleurs qui a eu lieu mardi à Monte Carlo a parfaitement réussi. Les voitures décorées étaient nombreuses et la foule des spectateurs était considérable. La place nous manque pour énumérer les équipages qui se faisaient remarquer par leur élégance ou l'originalité de leur ornementation, nous ne mentionnons que les récompenses, très jolies bannières peintes par M. Joseph Fissore, et qui ont été décernées :

A la magnifique victoria ornée de superbes roses rouges et flots de rubans assortis, de M^{lle} la princesse Sottikoff ;

A la victoria de M. et M^{lle} Thaon, garnie de giroflées rouges et blanches et œillets, bel éventail en fleurs à l'arrière ;

A la victoria de l'hôtel Métropole, richement décorée de marguerites jaunes, d'anémones, de jacinthes, surmontée d'un énorme papillon fleuri, où bataillaient avec ardeur MM. Hannafond, Renegpach et Hill ;

Au landau de M^{lle} Riabouchinsky, de Menton, orné avec goût de giroflées avec nœuds roses ;

A la victoria de la Société Florale, garnie d'anémones et giroflées ;

Au landau de M. Thomas O'Hagan, décoré de narcisses et de violettes ;

A la victoria de M^{lle} Gragnon, richement décorée de giroflées et violettes.

L'organisation de cette jolie fête a valu à la Société des Régates et à M. le Ch^{er} Marquet, son président, d'unanimes félicitations.

Les Régates ont été favorisées par un très beau temps, trop beau même puisque la première journée, par suite de l'absence de vent, n'a donné aucun résultat, les voiliers n'ayant pu effectuer les parcours indiqués.

A 10 heures, dimanche, la canonnière l'*Achéron*, de l'escadre de la Méditerranée, entrait dans le port et, ayant arboré le pavillon princier, saluait ce dernier de vingt et un coups de canon. A ce salut, répondit aussitôt une salve semblable, tirée de la Batterie où le pavillon tricolore avait été hissé selon l'usage.

Nous avons dit que les courses fixées ce jour-là n'avaient point abouti, on les a remises au lendemain, c'est-à-dire à hier. Voici, autant qu'il est possible de les donner aujourd'hui, les résultats qui nous sont communiqués. Ce sont les huitième et septième séries qui ont débuté :

Prix de S. A. le Prince Albert 1^{er} (yachts au-dessus de 20 tonneaux). 1^{er} prix, décerné à *Ailsa*, gagne 1,500 fr. offerts par S. A. S. le Prince Albert 1^{er} et une médaille de vermeil offerte par l'U. Y. F.

Le 2^e prix, *Britannia*, gagne 800 fr. offerts par la Société des Régates de Monaco et une médaille d'argent offerte par le R. Y. C. I.

Le 3^e prix, *Satanita* (avec réclamation), gagne 400 fr. offerts par la Société des Régates de Monaco et une médaille de bronze offerte par l'U. Y. F.

Sixième série. — Prix de S. A. S. le Prince Héritaire : (yachts au-dessus de 10 tonneaux et n'excédant pas 20). Le 1^{er}, *Stéphanie*, a gagné 900 fr. offerts par la S. R. M. et une médaille de vermeil offerte par le R. Y. C. I.

Le 2^e, *Samphire* (avec réclamation), a gagné 400 fr. offerts par la S. R. M. et une médaille d'argent offerte par l'U. Y. F.

Le 3^e, *Bebelle*, a gagné 300 francs offerts par la S. R. M. et une médaille de bronze offerte par la S. N. M.

4^e *Aranella*.

Cinquième série. — Prix de l'Union des Yachts Français : (yachts au-dessus de 5 tonneaux et n'excédant pas 10 tx.)

Le 1^{er}, *Niké II*, a gagné 600 fr. offerts par la S. R. M. et une médaille vermeil, offerte par l'U. Y. F.

Le 2^e, *Saint-Martial*, a gagné 350 fr., offerts par la S. R. M., et une médaille argent offerte par l'U. Y. F.

Le 3^e, *Alyete*, a gagné 200 fr. et une médaille bronze offerte par l'U. Y. F.

Quatrième série. — Prix de Monte Carlo (Yachts au-dessus de 3 tonneaux et n'excédant pas 5 tonneaux).

Le 1^{er} prix a été gagné par *Lolo*, 400 fr. offerts par la Société des Bains de Mer et une médaille vermeil offerte par l'U. Y. de Cannes.

Le 2^e prix a été gagné par *Stomka*, 250 fr. offerts par la Société des Bains de Mer et une médaille argent offerte par la S. N. de Marseille.

Le 3^e prix a été gagné par *Anglia*, 125 fr. offerts par la Société des Bains de Mer et une médaille bronze offerte par l'U. Y. C.

Troisième série. — Prix de la Colonie française (Yachts au-dessus de 2 tonneaux et n'excédant pas 3 tonneaux).

Le 1^{er} prix a été gagné par *Caprice*, 250 fr. offerts par la Colonie française et une médaille vermeil offerte par la S. N. de Marseille

Le 2^e prix a été gagné par *Rush*, 150 fr. offerts par la Colonie française et une médaille argent offerte par l'U. Y. C.

Le 3^e prix a été gagné par *Myrtha*, 75 fr. offerts par la Colonie française et une médaille bronze offerte par la S. N. de Marseille.

Deuxième série. — Prix de la Colonie anglaise (yachts au-dessus de 1 tonneau et n'excédant pas 2 tonneaux).

Le 1^{er} prix a été gagné par *Saibbeal II*, 250 fr. offerts par la Colonie anglaise et une médaille vermeil offerte par le Comité des Régates de Menton.

Le 2^e prix a été gagné par *Lérina*, 150 fr. offerts par la Colonie anglaise, et une médaille d'argent offerte par le Club Nautique de Nice.

Le 3^e prix, 75 fr offerts par la Colonie anglaise et une médaille de bronze offerte par la S. N. de Marseille, *May*.

Première épreuve du prix spécial de l'U. Y. F. : (yachts de 1 tonneau et au-dessus). 1^{er}, *Cocktail*; 2^e, *Ratoun*; 3^e, *Saibbeal*.

Première classe (yachts n'excédant pas 2 tonneaux) : un seul partant, gagnant, *Scintilla*.

Deuxième classe. — 1^{er}, *Saint-Paul*; 2^e, *Trois-Sœurs*, 3^e, *Saint-Pierre*.

Un superbe banquet réunissait hier soir, à 8 heures et demie, dans la magnifique salle de l'Hôtel de Paris, les membres de la Société des Régates et leurs invités. Nous avons remarqué parmi ceux-ci : S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général; M. l'amiral Lagé, président de l'Union des Yachts Français; M. Glaize, consul de France; M. le capitaine de frégate Coreil, commandant l'*Achéron*, et les officiers, les yachtsmen présents à Monaco et dont les navires prennent part aux régates, les Présidents des diverses sociétés monégasques : le Ch^{er} de Loth, Société Philharmonique; M. Jules Letainturier, Sport Vélodipédique Monégasque; M. Félix Gindre, Société Chorale, etc., etc.

Au moment des toasts, le Gouverneur Général dit que c'est une cordiale et gracieuse coutume que de se réunir à l'occasion de tous les sports pour célébrer, le verre en main, comme des fêtes de famille où tous les liens se resserrent.

Dans le cadre on ne peut mieux approprié de cette région tant chantée, tout convie à passer allègrement les heures de loisir, après le labeur journalier. Depuis deux mois, ce ne sont partout, sur le littoral de cette partie de la Méditerranée, que fêtes de charité, batailles de fleurs, concours de toute nature, régates élégantes, représentations théâtrales hors ligne, concerts merveilleux, expositions artistiques, réceptions qui tiennent de la féerie.

La Principauté a largement contribué à cette série de fêtes, et la Société des Régates de Monaco a le droit d'être fière de la part qu'elle y a prise. Ceux qui souffrent connaissent sa bienfaisance; la population sait ce qu'elle lui doit de distractions utiles; enfin elle a reçu, dans la personne de son dévoué président, M. Joseph Marquet, le haut témoignage de la satisfaction souveraine.

Tout récemment encore, elle s'est heureusement unie, lors de la visite de M. le Président Faure, à l'inoubliable élan de la déférence des Monégasques de naissance et des Monégasques de cœur pour tout ce qui touche à leurs Princes, pour tout ce qui affirme les sympathies dont ils sont entourés.

Le Gouverneur apporte à tous ceux qui ont participé au succès des fêtes locales le salut et les remerciements accoutumés :

A M. l'amiral baron Lagé, l'infatigable promoteur de l'Union des Yachts Français, et à ses distingués collaborateurs; à M. le commandant Coreil et à l'état-major du navire de guerre l'*Achéron*, venu de nouveau pour rehausser l'éclat de nos concours; aux présidents et aux membres des Sociétés de Cannes, de Nice, de Menton, etc.; aux vaillants lutteurs venus des points les plus éloignés pour faire admirer les qualités nautiques de leurs yachts et l'adresse de leurs équipages; à l'honorable Maire de Monaco, le comte Gastaldi; à M. Glaize, le cher Consul, toujours prêt à ajouter la poésie de sa parole à l'harmonie des réunions; au brave capitaine du port, M. Rebufat; aux commissaires du banquet. Il se résume en levant son verre à la noble émulation de tous dans une des plus saines manifestations de l'activité humaine; à la Société des Régates de Monaco et à toutes ses sœurs du littoral.

M. Marquet remercie toutes les personnes qui ont bien voulu se rendre à l'appel de la Société. Il porte un toast à Leurs Altesses Sérénissimes et aux Sociétés nautiques ou aux yachtsmen qui ont pris part aux courses. Tout son dévouement est acquis à la Société des Régates, dont les membres rivalisent de zèle pour la rendre digne de ses aînées du littoral.

M. l'Amiral Lagé est heureux de se retrouver aux fêtes de la Société de Monaco et de constater

le succès qu'elles ont obtenu cette année encore. Il félicite la Principauté d'être sous le règne d'un Prince qui veille avec tant de sollicitude au bien être de ses sujets et qui enrichit la science des découvertes les plus intéressantes, en allant, comme un amoureux de la mer, sonder les secrets de son cœur. Il porte la santé de Son Altesse Sérénissime et de la Famille Princièrre de Monaco.

M. Glaize, Consul de France, dans une de ces improvisations charmantes dont il est coutumier, complète la pensée de l'Amiral en prenant pour point de départ le nom même du navire sur lequel le Prince Albert fait ses explorations. Ce nom de la Princesse Alice rappelle toutes les idées de goût, d'élégance et de grâce et la délicate influence qui ajoute une note toute particulière au rôle que la Principauté est appelée à jouer de nos jours.

M. le commandant Coreil exprime ses remerciements pour l'accueil fait à l'*Achéron*, dont l'état-major et l'équipage sont heureux d'avoir été admis à revenir à Monaco. Il se félicite d'avoir servi sous les ordres de S. A. S. le Prince Albert.

Le docteur Onda porte un toast chaleureusement accueilli à la bonne harmonie qui règne entre tous les éléments de la population de la Principauté; il espère que cette union des cœurs se manifestera dans une fête de charité prochaine au profit des Italiens.

M. Marquet se lève de nouveau pour porter à M. le comte Gastaldi, Maire de Monaco, empêché par une indisposition, un toast complété par le Gouverneur Général.

M. le Ch^{er} de Loth lève son verre à la santé du Gouverneur et de sa famille.

Le banquet, marqué par la plus franche cordialité, s'est terminé joyeusement vers onze heures et demie.

Les deux conférences données vendredi et samedi par M. Hugues Le Roux au Palais des Beaux-Arts nous ont de nouveau permis d'apprécier la personnalité spéciale de ce jeune écrivain et son grand talent d'orateur. C'est en lettré et en délicat qu'il a traité de l'*Amour moderne*, en analysant deux romans opposés, mais arrivant à la même et fatale conclusion : l'un de G. d'Annunzio; l'autre d'Edouard Rod.

M. Le Roux a su, en quelques mots très heureux et très francs, faire justice des accusations de plagiat récemment lancées contre M. d'Annunzio, et qui reposent sur des motifs de jalousie et d'intérêt bien plus que sur l'amour de la sincérité.

Par suite de l'indisposition de M. Pini, l'assaut qui devait avoir lieu le 25 mars, à Monte Carlo, est ajourné à une autre date.

M. Maurice Vidal, délégué par la Société l'*Optique*, de Paris, pour faire, au Palais des Beaux-Arts, deux conférences sur la *Photographie de l'Invisible* par les rayons X du professeur Röntgen, a obtenu, la semaine dernière, devant le public choisi de Monte Carlo, un véritable succès.

Les photographies servant aux démonstrations, sont faites par M. Albert Londe, directeur du service photographique de l'hospice de la Salpêtrière, à Paris, directeur du Laboratoire de recherches de la Société l'*Optique*.

Le programme comprenait :

Définitions des rayons X — Rappel des expériences de Röntgen — Lumière cathodique et rayon X — Photographie de l'invisible — Procédés photographiques — Comment on fait les photographies — Expériences à l'appui.

Projections — Opacité des verres — Transparence du bois — Puissance de pénétration des rayons X à travers les corps opaques — Diamants vrais et pierres fausses — Application des rayons X à l'anatomie et aux recherches chirurgicales — Le rayon X à travers la main humaine.

S. A. I. le Grand-Duc Georges, de Russie, n'a pas voulu laisser partir les rayons X du docteur Röntgen, de Monaco pour Paris, sans les arrêter à leur passage à la Turbie.

Samedi soir, le spirituel conférencier, M. Maurice Vidal, a vivement intéressé, à la villa des Terrasses, le Czarewitch et son auditoire d'élite.

Parmi les projections lumineuses, toutes intéressantes, signalons surtout celle du collier de diamants. Le grand joaillier Sandoz a confié un collier de diamants de la plus belle eau, et dans cette magnifique rivière il a mélangé quatre diamants si bien imités qu'à l'œil nu, ainsi qu'à la photographie ordinaire, il est impossible de les distinguer des vrais. Cette rivière a été photographiée au moyen des rayons X, par M. Albert Londe, chef du laboratoire de la Salpêtrière de Paris, et les diamants faux apparaissent en noir alors que les vrais apparaissent en blanc.

Signalons encore les photographies par les rayons X, d'un rat, d'un lapin, d'un pigeon, de l'aileron d'un faisan, etc., qui démontrent que par cette nouvelle application de la photographie de l'invisible on peut faire pour ainsi dire de véritables dissections.

La semaine théâtrale qui vient de s'écouler a été tout entière consacrée à l'interprétation d'*Amy Robsart*, le très remarquable opéra de M. Isidore de Lara. Elle n'a même pas suffi, car une quatrième représentation a eu lieu hier soir, à la demande générale.

Nous ne reviendrons pas sur l'analyse déjà faite à cette place, à l'apparition de cette œuvre qui est aujourd'hui classée parmi les plus belles, mais nous sommes heureux de féliciter les artistes d'élite à qui elle a été confiée cette année.

M. Van Dyck se montre absolument supérieur dans le rôle de Lester. M^{lle} Bréval donne à la douce figure et au sympathique personnage d'Amy son beau talent de cantatrice, sa voix charmante et son gracieux visage. M^{me} Deschamps-Jehin prête à la majesté d'Elisabeth d'Angleterre sa science musicale et sa rare distinction. M. Melchissédéc chante en grand artiste le rôle du traître Varney. MM. Queyla et Isnardon méritent aussi de sincères éloges.

L'œuvre comme les interprètes ont été, et à chaque soirée, chaleureusement applaudis. C'est un véritable triomphe pour le jeune compositeur.

Mardi, les artistes ont, sur la scène, offert une couronne pour rappeler le succès d'*Amy Robsart* à Saint-Petersbourg et ailleurs. Le public a voulu, par ses plus chaleureuses ovations, participer à cette touchante manifestation qui consacre le grand talent de M. de Lara.

Les décors et la mise en scène, très luxueux, ont été fort admirés et font honneur à l'habileté de M. Gunsbourg.

L'orchestre est toujours merveilleux.

Ajoutons que, durant cette même semaine, *Amy Robsart*, donné par M. Vizentini au Grand-Théâtre de Lyon avec le concours de M^{me} de Nuovina, y a obtenu un véritable triomphe; certains passages ont été trissés et M. de Lara a été lui-même rappelé deux fois sur la scène après le dernier acte.

Une nouvelle course, offerte aux juniors du S. V. M., est ajoutée au programme du 29 mars; elle comprend un prix de 100 francs offert par M. le Chevalier Pierre Neri, président d'honneur et deux autres prix, l'un de 50 francs, l'autre de 20 francs, offerts par M. Jules Letainturier, président du S. V. M.

Les engagements pour toutes les courses seront clos le 28 à midi.

Malgré les défenses réitérées, affichées dans les gares et répétées par les employés de chemins de fer, des imprudences sont fréquemment commises par des gens étourdis qui risquent leur vie avec une insouciance des plus coupables. C'est ainsi que, dimanche, à la gare de Monaco, à l'arrivée du train de 3 heures 34 venant de Menton, un étranger resté inconnu, a, malgré l'opposition des employés, tenté de traverser les voies. Il est tombé sur les rails et aurait infailliblement péri si le mécanicien du train, l'ayant aperçu, n'avait pu arrêter la locomotive à six mètres de l'accident.

Le Tribunal Supérieur a prononcé correctionnellement, la semaine dernière, cinq condamnations pour délits divers, savoir :

Mendicité en réunion : Joseph-Paul Rochon, 21 ans, domestique, sans domicile, un mois de prison ; et Désiré-Alexandre Rozé, 22 ans, menuisier, sans domicile, six semaines d'emprisonnement.

Ivrognerie : Jean Giorgis, 24 ans, peintre en bâtiment, quarante-huit heures de prison, 16 fr. d'amende.

Introduction de viande en fraude : Laurent Franco, 49 ans, camionneur, 16 francs d'amende.

Tentative de vol : Louis-Armand-Pierre-Marie Froget, 27 ans, courtier en librairie, trois mois d'emprisonnement.

Outrage public à la pudeur : Jean-Baptiste Risso, 20 ans, sans profession ni domicile, trois mois de prison et 50 francs d'amende, par défaut

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Voici la liste des numéros gagnants sortis dans les huit premiers tirages :

11	—	13	—	168	—	317	—	378	—	426
438	—	456	—	458	—	476	—	494	—	622
676	—	781	—	790	—	824	—	827	—	883
885	—	935	—	980	—	1031	—	1041	—	1047
1121	—	1150	—	1213	—	1262	—	1336	—	1345
1402	—	1593	—	1606	—	1840	—	1847	—	1932
1945	—	1970	—	2085	—	2244	—	2302	—	2320
2392	—	2398	—	2427	—	2479	—	2518	—	2540
2591	—	2688	—	3010	—	3148	—	3508		

Jeudi 26 mars 1896, à 2 h. 1/4 de l'après-midi

17^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
sous la direction de M. LÉON JEHIN
avec le concours de M^{me} Marie D'ADLER, cantatrice

<i>Impressions d'Italie</i>	G. Charpentier.
1. Sérénade — 2. A la fontaine — 3. A mules 4. Sur les cimes — 5. A Naples.	
<i>Faust</i> , ouverture.....	R. Wagner.
<i>Air d'Aïda</i>	Verdi.
M ^{me} Marie D'ADLER.	
<i>Dans les Steppes de l'Asie Centrale</i>	Borodine.
<i>Valse de Concert</i>	Venzano.
M ^{me} Marie D'ADLER.	
<i>Le Carnaval Romain</i> , ouverture.....	H. Berlioz.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 18 mars 1896

Vingt-deux tireurs ont pris part au Huitième Prix supplémentaire. Il a été gagné par MM. Henri et Ker, 7 sur 7, premiers ; troisième, M. Strélock, 6 sur 7.

Les diverses poules ont été gagnées par MM. Galfon, Dolan, comte de Neiva et comte Trauttmansdorff.

Vendredi 20 mars

Seize tireurs ont pris part au Neuvième Prix supplémentaire qui a été gagné par MM. Henri et d'Hayes, premiers, 6 sur 6 ; troisièmes, MM. Strélock et Dolan, 9 sur 9.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Manville, Dolan, le comte Trauttmansdorff et le comte Voss.

Lundi 23 mars 1889

Dix-neuf tireurs ont pris part au Dixième prix supplémentaire qui a été gagné par MM. le comte Voss et Gorra, premiers, 6 sur 6 ; troisièmes, MM. d'Hayes et comte de Neiva, 8 sur 9.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Morris, Hillyard, chevalier de Donnea, Henry, comte-Zamoysky, Pinson et Andreeff.

M. Pelletan, ingénieur en chef des mines de 2^e classe, actuellement chargé, à la résidence de Paris, du service du contrôle de l'exploitation technique des chemins de fer de l'Ouest, a été chargé à la même résidence du service du contrôle de l'exploitation technique des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, en remplacement de M. Vorms de Romilly, promu au grade d'inspecteur général.

La Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur de faire

connaître au public qu'à partir d'hier lundi et jusqu'à nouvel avis, il sera mis en marche, entre Nice et Marseille, un nouveau train rapide portant le n° 352.

Ce train rapide spécialement affecté aux voyageurs de 1^{re} classe pour la route jusqu'à Marseille inclus, ainsi que pour ceux en destination des au-delà de Marseille vers Cette, sera en correspondance, à Marseille, avec le train express n° 220, partant de cette gare à 7 h. 28 soir.

Sa marche sera la suivante : Nice, départ, 2 h. 45 soir ; Antibes, départ, 3 h. 6 soir ; Golfe Juan-Vallauris, départ, 3 h. 14 soir ; Cannes, arrivée, 3 h. 21 soir, départ, 3 h. 29 soir ; Saint-Raphaël, 4 h. 5 soir ; Les Arcs, arrivée, 4 h. 33 soir, départ, 4 h. 38 soir ; Carnoules, arrivée, 5 h. 17 soir, départ, 5 h. 18 soir ; Toulon, arrivée, 5 h. 48 soir, départ, 5 h. 54 soir ; Marseille, arrivée, 7 h. 5 soir,

Pendant toute la période de mise en marche du train rapide n° 352, les trains rapides n° 10 et 20, partant de Monaco, le premier à 2 h. 28 soir et le deuxième à 2 h. 53 soir, ne prendront pas, de Nice inclus à Marseille, de voyageurs pour les destinations comprises entre Nice et Marseille inclus, non plus que pour les au-delà de Marseille, dans la direction de Cette. Toutefois, les trains rapides n° 10 et 20 continueront à prendre à Cannes et aux Arcs les voyageurs en provenance des embranchements de Grasse et de Draguignan remplissant les conditions de parcours indiquées pour ces trains aux observations de l'affiche générale de la marche des trains.

Par suite de la circulation du train rapide n° 352, de légères modifications seront apportées aux trains n° 10, 20, 336 et 348 entre Vintimille et Marseille, 2059, de Cannes à Grasse, 2011, 2010 et 2012, entre Toulon et les Salins d'Hyères.

Des affiches font connaître en détail ces modifications.

CHRONIQUE DU LITTORAL

La Turbie. — S. M. l'Impératrice douairière de Russie est attendue à la fin de cette semaine à la villa des Terrasses.

La villa des Fleurs, à M. Joseph Marquet, et la villa Giulia, à M. Masse, sont louées pour les personnages de la suite de Sa Majesté.

S. A. I. le Grand-Duc Georges, a acquis le yacht *Stanita* que lui cède S. A. le duc de Leuchtenberg. Ce bâtiment de plaisance s'appellera désormais *Zarnitsa*.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les Parisiens tiennent aux légendes et aux pèlerinages. Depuis un demi-siècle, ils ont l'habitude d'aller chaque année, le jour du 20 mars, saluer le retour du beau temps au pied d'un marronnier précoce du jardin des Tuileries qui, pour la circonstance, s'orne de belles feuilles vertes. Le marronnier du 20 mars qui a cette année, comme les précédentes, un feuillage très vivace, a été l'objet d'un véritable pèlerinage. Etait-ce la peine de se rendre auprès de cet arbre plutôt qu'auprès de ses voisins ? La saison est très avancée et tous les autres marronniers ont déjà fait éclater leurs bourgeons, les abricotiers sont en fleurs et le thermomètre monte à des hauteurs printanières. Ce qui est une ombre au tableau de cette renaissance, c'est la crue de la Seine qui a des conséquences désastreuses et Paris a son lac ailleurs qu'au Bois de Boulogne.

La gare qu'on est en train de construire du côté des Invalides disparaît sous une nappe de plus d'un mètre d'eau et le fleuve monte toujours. Il faudra sans doute protéger la nouvelle gare par un mur en béton de plusieurs mètres d'épaisseur.

La tradition du marronnier du 20 mars est plus inoffensive que bien d'autres, un fléau plus redoutable que les inondations, c'est la manie de réglementation qui gêne souvent les meilleures choses. Nous avons signalé la fondation généreuse de M^{me} Furtado-Heine qui a donné sa belle villa de Nice aux armées de terre et de mer pour les officiers convalescents. L'installation est excellente, les chambres sont bien situées en plein soleil et confortablement aménagées, le service est parfait et cinquante officiers français pourraient achever dans les meilleures conditions leur convalescence en ce charmant séjour. Malheureusement les ministres de la guerre et de la marine, qui n'ont pas le temps de s'occuper des questions de détail, ont laissé à leurs bureaux la direction de cet établissement et les bureaux n'ont pas hésité à y soumettre les officiers qui en sont les hôtes, au règlement des hôpitaux militaires.

Par suite, l'officier convalescent est obligé de rentrer à des heures fixes, de ne fumer que dans une pièce spéciale, de ne recevoir qu'à certaines heures un nombre de personnes limité, de se soumettre à d'inconcevables consignes et de demander une permission quand il veut aller au théâtre ou dans le monde. Ce n'est pas précisément le genre de vie que recherchent les convalescents militaires en congé pour séjourner sur le littoral de la Méditerranée. Aussi douze officiers seulement ont-ils, jusqu'à présent, profité du don libéral de M^{me} Furtado-Heine ; il y a beaucoup de lieutenants ou de capitaines qui ont préféré conserver leur liberté de vie au risque de s'imposer de plus grandes dépenses. La presse a fini par se préoccuper de la façon inintelligente dont étaient comprises les intentions de la donatrice et l'attention des ministres a été appelée sur cette réglementation excessive. Ils ont rappelé à leurs subordonnés qu'il existait à Paris un cercle militaire très fréquenté et très apprécié de l'armée où il y avait un règlement moins étroit et permettant aux membres de vivre comme dans une hôtellerie bien tenue. C'est le règlement du Cercle militaire de Paris qui sera désormais appliqué dans la villa de convalescence de Nice, dont les pensionnaires ne seront plus traités comme des lycéens. Il convient de féliciter les ministres de la guerre et de la marine de la promptitude qu'ils ont apportée à réformer les abus qui leur avaient été signalés et dont le maintien aurait pu décourager les personnes généreuses qui auraient eu l'intention de faire de leur vivant ou après leur mort, des libéralités à l'Etat.

Le Français, qui est de tous les êtres le plus facile à gouverner, aime que l'Etat fasse sentir le moins possible son autorité. On s'en aperçoit en ce moment où partout des agents de recensement interrogent les citoyens sur une foule de choses utiles aux statistiques. Le public est peu empressé de répondre aux questions, malgré les menaces d'amende ou les exhortations des recenseurs qui s'évertuent à prouver aux électeurs qu'ils ont un intérêt réel à faire connaître leur âge, leur profession et... leurs infirmités. Les Parisiens, qui aiment à rire, inscrivent sur les feuilles qu'on les invite à remplir, des plaisanteries plus ou moins gauloises, et tout permet de prévoir qu'on aurait pu mieux employer les sommes assez considérables que coûtera cette opération. Il est vrai qu'une grande partie de cet argent est attribuée à des recenseurs choisis parmi les employés de bureau sans emploi et, comme il y en a une légion sur le pavé, cette dépense sera un secours honnêtement donné à des pauvres honteux. Ne nous moquons donc pas trop du recensement quinquennal et de son questionnaire et remplissons avec complaisance les rubriques diverses qui nous sont soumises.

L'obéissance aux règlements, d'où qu'ils viennent et quelle qu'en soit l'utilité, n'est pas le propre du caractère français. On vient de s'en apercevoir au théâtre de l'Opéra-Comique. Depuis longtemps les spectateurs des fauteuils d'orchestre s'étaient plaints du développement anormal des chapeaux de femmes. Ce ne sont plus de simples couvre-chefs, mais des buissons de fleurs surmontés de montagnes de plumes. Ceux qui vont pour voir n'aperçoivent plus la scène et les acteurs. L'éclat des chefs-d'œuvre que confectionnent avec tant d'ampleur les modistes parisiennes, ne suffisant pas à les consoler de cet inconvénient, la direction de notre second théâtre lyrique a eu l'idée d'édicter un règlement où on lit : « Les dames ne seront admises « aux fauteuils d'orchestre qu'avec de petits chapeaux. »

C'était parfait... en principe. Mais qu'est-ce qu'un petit chapeau ? Où commence l'exagération ? Quel moyen y a-t-il de faire appliquer la sage prescription ? — Cruelle énigme ! Les dames ont continué à s'orner la tête de monuments, et les contrôleurs ont épuisé en vain leur éloquence pour les prier de les déposer au vestiaire. Ce qui devait d'autant moins réussir que les dames qui viennent au théâtre avec des chapeaux excentriques tiennent précieusement à les faire voir.

L'administration de l'Opéra-Comique va, paraît-il, modifier sa réglementation et faire placarder d'immenses pancartes où on lira, imprimé en grosses lettres, cet avis : « Les dames âgées seront seules autorisées à conserver « leur chapeau aux fauteuils d'orchestre. » La rédaction est habile, j'en conviens, et on peut en essayer.

Il faut espérer que le beau sexe finira par entendre raison ; sans cela le sexe fort pousserait des cris qui rappelleraient ceux que viennent de proférer les enfants de la crèche enfantine de la rue de Vaugirard, lors de la récente visite de M^{me} Félix Faure. On avait, pour bien recevoir la visiteuse, ratissé les allées des jardins, fait reluire les lavabos, bien ciré le parquet et revêtu de linge très blanc les petits berceaux convenablement alignés. La directrice paraissait très fière de cette belle ordonnance. Mais voilà que tout à coup, de tous les berceaux sortent des cris stridents : les enfants, dont l'heure du déjeuner était passée sans qu'on ait servi leur nourriture, réclamaient avec fracas. M^{me} Félix Faure a souri ; mais la directrice aurait préféré que tous les bébés criaient avec ensemble : « Vive la Présidente ! »

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Madame veuve LARTELIER et sa fille, remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques ainsi qu'à la messe de sortie de deuil de

Monsieur Léopold LARTELIER
leur époux et père.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le

Lundi 13 Avril 1896

à deux heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente-cinq des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le

Lundi 13 Avril 1896

à trois heures de relevée, au Siège de la Société à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente-cinq des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR: Modifications aux articles 2 et 3, et décisions à prendre en vertu des articles 22 et 42 des Statuts.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 22 mars 1896

CANNES, yacht à vap. Vanadis, angl., c. Lady, passagers.	ID. b. Monte Carlo, fr., c. Ferrero, sable.
ID. yacht à vapeur. Eros, fr., c. Dejoie, passagers.	NICE, yacht à vap. Sea Maid, angl., c. Nactley, id.
ID. vapeur, Vent-Debout, fr., c. Lambert, id.	SAINT-TROPEZ, b. Charles, fr. c. Allègre, sable.
GENES, yacht à vap. Sant'Anna, fr., c. Paré, passagers.	VILLEFRANCHE, y. à v. White-Ladye, angl., c. Jones, id.
ID. yacht à voile, Ailsa, amér., c. Winge, id.	ID. y. à voiles, Alyette, angl., c. Eggevera, id.

Départs du 15 au 22 mars

CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero, sur lest.	SAINT-TROPEZ, b. Charles, fr., c. Allègre, id.
NICE, vapeur, Vent-Debout, fr., c. Lambert, passagers.	GENES, yacht à vap., Sant'Anna, fr., c. Paré, id.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco, 2, rue du Tribunal, 2

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE PETITE MAISON

sise à Monaco, quartier de la Colle, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec jardinet sur le derrière.

Jouissance de suite.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e VALENTIN, notaire, à Monaco.

AVIS

M. Jean-Baptiste Stallé ayant acquis le fonds de mercerie et nouveautés tenu par M. Jean Gastaud, villa Velleda, boulevard des Moulins, à Monte Carlo, les créanciers sont invités à faire leurs oppositions dans la quinzaine entre les mains de l'acquéreur, ou encore à l'Agence Laurens, villa Césarie.

Etude de M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco, rue Grimaldi, 39.

PURGE D'HYPOTHEQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte passé devant, M^e BLANC, notaire à Monaco, les quatre, dix-huit et vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré :

1^o Monsieur Albert DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, et Madame Virginie SANGORGES, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Monaco ;

2^o Madame Anaïs DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco, épouse de monsieur le marquis Henri ZURLA ;

3^o Madame Honorine DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à San Remo, veuve de monsieur le marquis Joseph GARBARINO ;

4^o Monsieur le Chevalier Eugène DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire-rentier, demeurant à Monaco ;

5^o Mademoiselle Agnès-Marie-Honorine-Charlotte DE MILLO-TERRAZZANI, célibataire, majeure, demeurant à Nice ;

6^o Mademoiselle Marie-Isabelle-Bénédictine-Pauline DE MILLO-TERRAZZANI, célibataire, sans profession, demeurant aussi à Nice ;

7^o Monsieur Hector DE ANGELIS, Régent du Vice-Consulat d'Italie à Monaco, et Madame Lucie GIRARD, son épouse, demeurant ensemble à Monaco ;

8^o Monsieur Ernest DE ANGELIS, propriétaire, demeurant aussi à Monaco ;

9^o Madame Marie-Louise-Concetta DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Paul GIRARD, négociant, avec lequel elle demeure à Monaco ;

Et 10^o Madame Adèle-Agnès-Marie-Louise DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Laurent CIVALLERO, employé-comptable, avec lequel elle demeure à Monaco ;

Elisant domicile à Monaco, en l'étude de M^e BLANC, notaire.

Ont vendu à madame Catherine MORSCIO, épicière, demeurant à Monte Carlo, veuve de monsieur Bienvenu GELOSO.

Une parcelle de terrain détachée d'une propriété plus importante située à Monaco, quartier Saint-Michel, d'une superficie de cent soixante-treize mètres carrés, portée sous partie du numéro 150 de la section D et confrontant :

Au sud, M. le Chevalier Eugène de Millo-Terrazzani ; au nord, le chemin de six mètres établi par les vendeurs ; à l'est, les hoirs de Angelis, et à l'ouest, le chemin de la Turbie.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de sept mille six cent cinquante francs.

Une expédition de cet acte, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le sept février mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 48, numéro 20, a été déposée aujourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble ci-dessus désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles doivent requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour à peine d'être déchues de tous leurs droits sur ledit lot de terrain.

Monaco, le 24 mars 1896.

Pour extrait conforme :
Signé, A. BLANC.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

A REMETTRE Fonds de commerce de vins et liqueurs. — S'adresser rue Grimaldi, 6, Condamine.

APPAREILS A GAZ

MAISON SCAGLIA

7, Rue de la Turbie, Condamine

FOURNEAUX à GAZ et APPAREILS pour ÉCLAIRAGE et CHAUFFAGE
VENTE et LOCATION à des PRIX TRÈS MODÉRÉS

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine, Monaco

MAISON SPÉCIALE POUR LES

VÊTEMENTS TOUT FAITS pour Hommes et Enfants

Cette Maison se recommande par la MODICITÉ de ses prix et la COUPE de ses vêtements.
Vente de confiance. — Les prix sont marqués en chiffres connus.

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

UN MONSIEUR désire louer à l'année un petit logement de garçon, de trois pièces, à Monte Carlo, au premier ou au rez-de-chaussée, de 800 à 1,000 francs.

Dut-il s'y trouver présentement un petit mobilier, modeste, mais suffisant, il y aurait acheteur au comptant, après évaluation.

S'adresser au Bureau du Journal.

Imprimerie de Monaco — 1896

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h.	midi	3 h.	6 h.	9 h.	9 h.	midi	3 h.	6 h.	9 h.					
	mat.		soir	soir	soir	mat.		soir	soir	soir					
16	764.5	765.1	764.2	764.8	764.5	13.2	15.1	15.1	13.2	12.2	58	Calme	Beau		
17	765.1	765.2	764.5	764.2	764.8	13.2	17.2	17.8	13.2	12.4	62	id.	Couvert		
18	763.2	762.9	761.1	760.2	760.2	12.8	15.1	15.1	13.1	12.8	63	S E faible	Beau, nuageux		
19	756.8	756.1	756.6	757.2	758.5	14.8	16.9	17.8	16.1	15.6	57	S E fort	Couvert		
20	760.2	760.5	760.3	759.9	760.5	14.5	17.2	17.5	15.9	14.7	60	S E faible	id.		
21	761.1	761.3	761.1	760.9	761.2	13.1	15.9	16.2	15.5	14.9	71	Calme	Couvert, pluie		
22	761.8	762.5	762.2	762.2	762.5	15.5	17.8	18.6	16.2	14.5	58	id.	Beau, quelques nuages		
DATES						16	17	18	19	20	21	22			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima	15.2	17.8	15.3	13.2	18.2	17.2	19.7		
						Minima	11.5	10.8	11.2	12.3	12.8	13.5			

Pluie tombée : 3^{mm} 7